



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : PEU
Réf : PV / GB / CG – 2026-002
Tél. : 04.66.92.22.20

C2026_03_16

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 29 AVRIL 2026**

ÉTAIENT PRÉSENTS (92) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Bonifacio IGLESIAS, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Annie TEMPIER suppléante de Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Marc DUMAS, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Marie-Jeanne ANDRE suppléante de Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD, Max ROUSTAN, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALDEJO, Marc BENOIT, Lucette CAMACHO, Daniel CANAL, Hubert DUMAS, Catherine LARGUIER, Frédérique COUDEYRE, Muriel GANSTER, Ysabelle CASTOR, Corinne RAVAUD, Coralie CHAZEL, Jean-Régis MASSON, Sylvie TRIBES, Alexandra LAGULHON, Jérôme MEYNIER, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Karine MONTENEZ, Céline FONTBONNE, Raphaële NAVARRO, Pierre MARTIN, Jennifer WILLENS, Anthony BORDARIER, Lucas CELESTE, Thibault PELLISSIER

POUVOIRS (18) : Aurélie GENOLHER pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Jean-Claude ROUILLON pouvoir à Martine MAGNE, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Sylvain ANDRE, Denis KUCHARCZAK pouvoir à Marc JEKAL, Jean-Jacques VIDAL pouvoir à David GUIRAUD, Marielle VIGNE pouvoir à Thierry BAZALGETTE, Guy CHERON pouvoir à René MEURTIN, Marc SASSO pouvoir à Jean-Marie MALAVAL, Laurent CHAPPELLIER pouvoir à Valérie MEUNIER, Bruno BIONDINI pouvoir à Michel VIGNE, Christian CHAMBON pouvoir à Alain BENSACKOUN, Catherine DAUFÈS-ROUX pouvoir à Catherine LARGUIER, Christelle LOZANO pouvoir à Ghislain CHASSARY, Fabien PELAT pouvoir à Anthony BORDARIER, Angélique PEIRETTI-GARNIER pouvoir à Éric PLANTIER, Mickaël THERY pouvoir à Gaël MANCUSO, Jenny-Rose GUERCHOUX pouvoir à Sylvie TRIBES, Léa BOYER pouvoir à Méryl FRIZON-DEBIERRE

ABSENTS EXCUSÉS (02) : Gérard BANQUET, Henri CROS

Objet : Fermeture définitive de la déchèterie Communautaire sise Quai du Mas d'Hours à Alès

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment, ses dispositions relatives à la gestion des déchets et à l'organisation des services publics ;

Vu le Code de l'environnement et les réglementations relatives aux installations de collecte et de traitement des déchets ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Considérant que la parcelle de la déchèterie communautaire, cadastrée BW0436, est la propriété de la Communauté d'Alès Agglomération,

Considérant l'ouverture du nouveau centre de valorisation multi-flux sur la commune de Saint-Hilaire de Brethmas le 4 novembre 2025, en lieu et place de celle sise sur la commune d'Alès, devenue obsolète, moins adaptée au nombre important d'apporteurs et ne permettant plus le déploiement de nouvelles filières de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP),

Considérant que la fermeture de la déchèterie communautaire située sur la commune d'Alès permettra d'optimiser la gestion des déchets sur le territoire et d'améliorer l'efficacité du service public,

Considérant que les usagers ont été informés de la fermeture et orientés vers le nouveau centre de valorisation multi-flux sur la commune de Saint-Hilaire de Brethmas,

Considérant que, conformément aux dispositions du code de l'environnement (articles L541-1 et suivants) et de l'arrêté du 28 janvier 2010 relatif aux installations de collecte et de traitement des déchets, la Sous-Préfecture d'Alès et la DREAL ont été informés de la fermeture de la déchèterie de la commune d'Alès, en date du 28 Novembre 2025, afin de garantir la traçabilité et la conformité réglementaire de l'arrêt de l'exploitation,

Considérant que tous les contenants, bennes et équipements de collecte présents sur le site de la déchèterie communautaire située sur la commune d'Alès ont été supprimés ou transférés vers d'autres sites de collecte, conformément aux obligations de gestion des déchets et de sécurité, afin de ne laisser aucune installation inactive susceptible de générer des risques ou des dépôts sauvages,

Considérant que le site de l'ancienne déchèterie a été mis en sécurité par la fermeture des accès, la signalisation appropriée et la sécurisation des zones de stockage restantes, conformément aux normes de prévention des risques et aux recommandations de la DREAL, afin d'éviter tout danger pour le public et l'environnement,

Considérant que le devenir futur du site de l'ancienne déchèterie communautaire située sur la commune d'Alès sera acté par une délibération ultérieure, afin de déterminer les éventuelles réaffectations ou aménagements conformément aux besoins de la collectivité et aux prescriptions réglementaires en matière d'urbanisme et d'environnement,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

DÉCIDE

D'acter la fermeture définitive de la déchèterie de la commune d'Alès ;

Votants : 110
Pour : 110 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Président,

Christophe RIVENQ

